

SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2009

Présents: M. LENZINI, Bourgmestre-Président;
MM. GOESSENS, FILLOT, GUCKEL, Mme LIBEN et M. SMEYERS, Echevins;
MM. JEHAES, ROUFFART, ANTOINE, ERNOUX, MM. BIEMAR, SCALAIS,
Mme HELLINX, M. GENDARME, Mme LOMBARDO, M. RENSON, Mmes HENQUET-
MAGNEE et THOMASSEN, M. NIHANT, Conseillers communaux;
M. BLONDEAU, Secrétaire communal.

Excusés: M. NIVARD, Echevin;
MM. BOVY, LABEYE, BELKAID, Mme CAMBRESY, Conseillers communaux.

Absents: M. PÂQUES, Mme LENAERTS, M. TASSET, Conseillers communaux.

M. GENDRAME entre en séance au point 3.

M. ROUFFART, Mmes HELLINX, HENQUET-MAGNEE et THOMASSEN quittent la séance au point 15 avant le vote.

SEANCE PUBLIQUE**Point 1. REGLEMENTS DE POLICE.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le parc du Château d'Oupeye sis rue du Roi Albert à 4680 OUPEYE, la circulation est interdite à l'exception des piétons, cyclistes et cavaliers.

Article 2

L'interdiction reprise à l'article 1^{er} sera matérialisé par la mise en place des signaux F99/a et F101/a conformément aux directives reprises dans l'Arrêté royal du 08/05/2003, modifiant l'Arrêté royal du 01/12/1975, portant règlement sur la police de la circulation routière.

Article 3

Le présent règlement sera soumis en trois exemplaires à l'approbation du Ministère Wallon des Transports, Boulevard du Nord, n°8 à 5000 NAMUR.

Point 2. IILE – ADOPTION D'UNE MOTION.

LE CONSEIL,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} :

Le Conseil communal demande que l'autorité fédérale rouvre d'urgence le dossier incendie, en faisant **primer les moyens opérationnels et en personnel.**

Le Conseil revendique en particulier :

1) le déblocage urgent d'un **budget fédéral « de transition »** destiné à faire le lien entre la situation préparatoire actuelle et le fonctionnement en régime (en 2012 ?). Ce budget devra servir prioritairement à :

- **renforcer sérieusement les moyens fédéraux pour l'acquisition de matériel et d'équipement** (aujourd'hui 20 millions d'euros). Le Conseil demande que ce budget soit doublé dès 2010 (40 millions d'euros par an) et que son utilisation soit simplifiée et accélérée,

- **l'engagement de 500 nouveaux pompiers** d'ici fin 2010. Ce chiffre, qui ne représente que la moitié du contingent qui était en discussion avec le précédent Ministre de l'Intérieur voici seulement quatre mois, doit servir de mesure transitoire avant la mise en œuvre complète de la réforme ;

2) une amélioration rapide de **l'offre fédérale de formation**, tant de base que spécialisée, dont les pompiers ont grand besoin. De même, certains problèmes juridiques se posent depuis longtemps concernant la **sécurité sociale des pompiers volontaires**. Il importe qu'une réponse définitive y soit apportée dans les prochaines semaines ;

3) la **clarté** de la part de l'ensemble du Gouvernement sur sa volonté **de mener à bien la réforme** dans un avenir proche et de prévoir à cet effet **les moyens financiers adéquats pour la création des futures zones de secours**, à l'exception de la zone 2 de la Province de Liège. En effet, l'IILE-SRI est donc une intercommunale qui couvre l'entièreté de la zone géographique par l'intégration au 01/01/2010 du S.I. de Flémalle.

Oupeye, commune affiliée, revendique avec le Conseil d'Administration de cette intercommunale le maintien de sa structure.

L'implication de l'aide médicale urgente dans la réforme doit également être concrétisée au plus vite, et cela sans qu'aucune nouvelle intervention financière ne soit réclamée aux communes ;

4) la **garantie** que les prochaines avancées en matière de réforme ne se réalisent **pas, même très partiellement, aux frais des villes et communes du pays**, qui supportent déjà actuellement 90 % des coûts des services d'incendie.

Pour la zone 2 qui est constituée en intercommunale, nous réclamons une participation du fédéral :

- dans le coût de son fonctionnement général, notamment dans la réalisation de sites d'exercices pratiques dans chaque province ;
- dans un investissement conséquent en matière de formation,
- dans un investissement plus important dans les infrastructures et les équipements matériels ;
- dans une prise en charge des pensions anticipées pour les professionnels dès l'âge de 55 ans et la reconnaissance d'un statut pour les volontaires.

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération est transmise :

- à Monsieur Yves LETERME, Premier Ministre
- à Madame Annemie TURTELBOOM, Ministre de l'Intérieur
- à Madame Joëlle MILQUET, Vice-Première Ministre
- à Madame Laurette ONKELINX, Vice-Première Ministre
- à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre
- à Monsieur Steven VANACKERE, Vice-Premier Ministre
- à Monsieur Guy VANHENGEL, Vice-Premier Ministre
- à Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Région wallonne
- à Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville
- ainsi qu'à Monsieur Jacques GOBERT, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl.

Point 3. SANCTIONS ONEM – ADOPTION D'UNE MOTION EN SOUTIEN AUX CPAS.

LE CONSEIL,

Statuant par 15 voix pour et 4 abstentions;

DECIDE

d'informer le Conseil de l'Action sociale du soutien de la commune à la motion adoptée relative au plan d'accompagnement des chômeurs.

Point 4. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HACCOURT – ARRET DES TERMES D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION.

Monsieur le Président se retire lors de la discussion et du vote.

LE CONSEIL,

Statuant par 14 voix pour et 4 abstentions;

DECIDE

D'approuver les termes de la convention reprise ci-après ;

| |
|---|
| CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX |
|---|

Entre

L'administration communale d'Oupeye, représentée par son Collège communal pour lequel agissent Monsieur Antoine Nivard, échevin et Monsieur Pierre Blondeau, Secrétaire communal, en application d'une délibération du collège communal du 13 décembre 2006, ci-après dénommée « la Commune »

Et

Monsieur Mauro Lenzini, domicilié, rue François Bovesse à 4680 Hermée,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La commune met à disposition de Monsieur Lenzini en sa qualité de Député wallon un poste de travail au sein de l'administration communale d'Oupeye, sise rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt.

Ce poste de travail comprend

-la mise à disposition d'une partie du bureau du secrétariat du bourgmestre dont la superficie est estimée à 20 m². Cette mise à disposition comprend le chauffage, l'eau, l'électricité, le nettoyage .

-la mise à disposition d'un bureau, d'un siège, d'un meuble tiroir

-la mise à disposition d'un photocopieur et d'un poste de téléphone

Ce poste de travail est affecté à l'attaché parlementaire de Monsieur le député-bourgmestre dont le temps de travail est fixé à 936 H/ an

Article 2 : Durée la convention

La présente convention prend effet à la date d'entrée en fonction de l'attaché parlementaire, soit le 16 octobre 2009.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Chaque partie peut y mettre fin sans préavis, moyennant l'envoi par courrier simple d'un renouveau à la présente convention.

La présente convention prend fin de plein droit dès la fin du mandat de député wallon ou de celui de bourgmestre de M. Lenzini

Article 3 : Montant du loyer

Le loyer mensuel relatif à la mise à disposition définie à l'article 1 est fixé de façon forfaitaire à 30 € Tout mois entamé est dû.

Ce loyer correspond à une occupation de 936 H / an (soit un mi-temps) pour 20 m².

Le loyer est payable pour le dernier jour ouvrable de chaque mois sur le compte de l'administration communal n° 091-0004414-78.

Article 4 : Frais annexes à l'occupation du bureau

Les communications du poste téléphonique et du fax attribués à l'attaché parlementaire feront l'objet d'une facture annuelle sur base des factures adressées par Belgacom pour la ligne attribué au poste de travail de l'attaché.

La mise à disposition des locaux ne comprend pas l'accès au service timbrage de la commune.

Les frais de photocopies feront l'objet d'une facture annuelle sur base du relevé établi par le service informatique via le mot de passe attribué à l'attaché parlementaire pour l'accès à la photocopieuse.

Article 5 : Assurances

L'ordinateur et l'imprimante, propriétés de Monsieur Lenzini ne sont pas couverts par les assurances de la commune.

L'attaché parlementaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile à charge de Monsieur Lenzini pour tout dommage qu'il causerait à l'administration.

Fait à Oupeye en 2 exemplaires

Monsieur Lenzini

Pour le collège communal d'Oupeye

M. Nivard
Echevin délégué

M. Blondeau
Secrétaire communal

Point 5. REGLEMENT RELATIF A L'OCTROI DE PRIMES AUX ENERGIES RENOUVELABLES ET AUX ECONOMIES D'ENERGIE – AMENDEMENT.

Ce point est retiré.

Point 6. REGLEMENT TAXE SUR LES NIGHT-SHOPS POUR LES EXERCICES 2010 A 2012.

LE CONSEIL,

Statuant par 15 voix pour et 4 contre;

ARRETE

Article 1 : Il est établi, au profit de la commune, pour les exercices 2010 à 2012, une taxe communale annuelle sur les « night-shops »
Sont visés les établissements dont l'activité principale est qualifiée « de magasin de nuit » tel que définis dans la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services (MB 19 décembre 2006. éd.2) ;soit
« Toute unité d'établissement dont la surface commerciale nette ne dépasse pas 150 m², qui n'exerce aucune autre activité que la vente de produits d'alimentation générale et d'articles ménagers et qui affiche de manière permanente et apparente la mention « magasin de nuit ». Ces établissements ouvrent ou restent ouverts durant une période comprise 18H et 24 H en semaine et entre 18H et 2H du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et la veille de jour férié légal. »

Article 2 : La taxe est due solidairement par l'exploitant de l'établissement et par le propriétaire de l'immeuble ou partie de l'immeuble où se situe l'établissement.
Lorsque l'utilisateur est une association non dotée de la personnalité juridique, la taxe est due solidairement par ses membres, ou par la personne désignée comme responsable d'exploitation tel que prévu à l'article 4 du règlement de police voté par le Conseil Communal du 13 novembre 2008.
Il ne sera pas tenu compte des conventions intervenues entre parties au sujet du paiement de la taxe.
Si le même contribuable exploite des établissements en des lieux différents, la taxe est due pour chaque lieu d'exploitation.

Article 3. : La taxe est fixée à 2400 euro par établissements et par an et ce, quelle que soit la date d'ouverture et/ou de fermeture de l'établissement au cours de l'exercice d'imposition.

Article 4.- Le recensement des éléments imposables est opéré par les agents de l'Administration communale. Ceux-ci reçoivent des intéressés une déclaration signée et formulée selon le modèle prescrit par l'Administration communale..
Cette déclaration devra être remise au plus tard dans le mois de l'envoi des formulaires par l'Administration communale.
Toutefois, le contribuable qui n'a pas reçu de formule de déclaration est tenu de déclarer à l'Administration communale les éléments nécessaires à la taxation dès le début de ses activités.

Article 5.- La non déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du contribuable entraîne l'enrôlement d'office.

Le Collège communal notifie au redevable par lettre recommandée à la poste les motifs du recours à l'enrôlement d'office, les éléments sur lesquels la taxation est basée ainsi que le mode de détermination de ces éléments et le montant de la taxe.

Le redevable dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de la notification pour faire valoir ses observations et éventuelles réclamations.

Article 6.- Les taxes enrôlées d'office sont majorées d'un montant égal au double de la taxe qui est due. Le montant de cette majoration est également enrôlée.

Article 7.- Les rôles de la taxe sont dressés et rendus exécutoire par le Collège communal.

Article 8.- Sauf dispositions légales contraires, les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu sont applicables à la présente décision. Les contribuables reçoivent, sans frais, par les soins du Receveur communal, les avertissements extraits de rôle mentionnant les sommes pour lesquelles ils sont portés aux rôles.

Article 9.- Le paiement devra s'effectuer dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Article 10.- Le contribuable de la présente imposition peut introduire une réclamation auprès du Collège communal qui agit en tant qu'autorité administrative. Cette réclamation doit être introduite, sous peine de forclusion dans un délai de 6 mois à partir de la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle mentionnant la délai de réclamation.

Elle doit en outre, à peine de nullité, être introduite par écrit et motivée. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

1. Les noms, qualités, adresse ou siège du contribuable à charge duquel l'imposition est établie.
2. L'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

Article 11.- Sans préjudice des dispositions de la loi du 15 mars 1999, relative au contentieux fiscal, les dispositions du titre VII, chapitre 1^{er}, 3, 4, 7 (notamment à l'article 376) à 10 du Code des impôts sur les revenus et les articles 126 à 175 de l'arrêté d'exécution de ce code sont applicables à la présente taxe.

Article 12.- Le présent règlement entre en vigueur dès le jour de sa publication.

Article 13.- La présente résolution sera soumise, pour approbation, au Collège provincial et au Gouvernement wallon.

Point 7. OCTROI DE CHEQUES REPAS AU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

Pour l'année 2010 d'octroyer des chèques-repas aux agents communaux en service actif, à l'exception du personnel enseignant et des étudiants, des moniteurs et autres travailleurs de vacances selon les modalités de sa résolution du 28 mai 2009.

La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle pour approbation.

Point 8. INTRADEL – ENGAGEMENT D'UN 1ER QUART PROVISIONNEL DE LA COTISATION 2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- d'engager un montant de 134.780,63 € sur l'article 876/435-01 du budget 2010 représentant le premier quart provisionnel de notre cotisation 2010 à INTRADEL.

Point 9. CPAS – MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.

LE CONSEIL,

Statuant par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention;

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 4 du service ordinaire et du service extraordinaire du CPAS pour 2009, s'établissant comme suit:

SERVICE ORDINAIRE

| | |
|----------|----------------|
| RECETTES | 8.159.152,70 € |
| DEPENSES | 7.880.223,43 € |
| RESULTAT | 278.929,27 € |

SERVICE EXTRAORDINAIRE

| | |
|----------|--------------|
| RECETTES | 487.608,32 € |
| DEPENSES | 481.560,48 € |
| RESULTAT | 6.047,84 € |

**Point 10. FABRIQUES D'EGLISES – MODIFICATIONS
BUDGETAIRES 2009 – POUR AVIS.**

Fabrique Saint-Remy d'Oupeye

Monsieur le Président du C.P.A.S., Christian BIEMAR se retire pour ce point.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants :

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 82.757,00 € |
| DEPENSES | : | 82.757,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 16.088,43 € |
| SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE | : | 0,00 € |

FABRIQUE D'EGLISE SAINT LAMBERT A HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants :

| | | |
|------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 29 858,00 € |
| DEPENSES | : | 29 858,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL | : | 957,36 € |

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-PIERRE DE VIVEGNIS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants :

| | |
|----------------------------|---------------|
| RECETTES | : 45 052,00 € |
| DEPENSES | : 45 052,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : 19.751,25 € |

**Point 11. PAROISSE PROTESTANTE DE HERSTAL-VISE-OUPEYE
– MODIFICATION BUDGETAIRE 2009 – POUR AVIS.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ladite modification budgétaire, arrêtée aux montants suivants :

| | |
|----------------------------|---------------|
| RECETTES | : 42 847,55 € |
| DEPENSES | : 42 847,55 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : 8 513,56 € |

**Point 12. PAROISSE PROTESTANTE DE HERSTAL-VISE-OUPEYE
– COMPTE 2008 – RECTIFICATION.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit compte, arrêté aux montants suivants :

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| RECETTES | : | 178 949,71 € |
| DEPENSES | : | 179 516,18 € |
| SUSBIDE COMMUNAL ORDINAIRE 2008 | : | 8 050,04 € |
| MALI | : | 566,47 € |

De rappeler aux autorités fabriciennes qu'il leur appartient de contenir les dépenses dans les limites des crédits budgétaires approuvés.

Point 13. VOTE D'UN DOUZIEME PROVISoire.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

de voter un douzième provisoire;

AUTORISE

le Collège communal à engager, pour l'année 2010, les dépenses obligatoires au service ordinaire, à concurrence d'un douzième des crédits approuvés en 2009.

Point 14. VOTE D'UN DOUZIEME PROVISoire POUR LE CPAS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

d'approuver le vote du douzième provisoire du CPAS.

Point 15. FABRIQUES D'ÉGLISES – BUDGET 2010 – POUR AVIS.

Le groupe MR quitte la séance avant le vote sur ce point.

FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT LAMBERT DE HERMALLE S/ARGENTEAU.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre, un avis favorable sur ledit budget arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------------------------|---|-----------------------------------|
| RECETTES | : | 26 298,00 € |
| DEPENSES | : | 26 298,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 21 655,96 €(14 649,88 + 7 006,08) |

FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE A HERMEE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit budget, arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 20 449,50 € |
| DEPENSES | : | 20 449,50 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 17 014,72 € |

FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT REMI A HEURE LE ROMAIN.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit budget, arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 13 212,50 € |
| DEPENSES | : | 13 212,50 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 10 307,50 € |

FABRIQUE D'EGLISE HOUTAIN SAINT SIMEON.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit budget arrêté aux montants suivants :

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 50 259,50 € |
| DEPENSES | : | 50 259,50 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 7 990,22 € |
| SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE | : | 15 000,00 € |

FABRIQUE D'EGLISE SAINT REMY D'OUPEYE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit budget arrêté aux montants suivants :

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| RECETTES | : | 26 817,42 € |
| DEPENSES | : | 26 817,42 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 16 941,98 € |
| SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE | : | 0,00 € |

FABRIQUE D'EGLISE SAINT PIERRE DE VIVEGNIS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis défavorable sur l'article 25 des recettes extraordinaires et sur l'article 56 des dépenses extraordinaires

D'émettre un avis favorable sur les autres articles du budget arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------|---|-------------|
| RECETTES | : | 84 775,00 € |
|----------|---|-------------|

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| DEPENSES | : | 84 775,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 24 180,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE | : | 0,00 € |

Point 16. MAISON DE LA LAÏCITE – BUDGET 2010 – POUR APPROBATION.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'approuver le budget de l'exercice 2010 de la Maison de la Laïcité, arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------------------------|---|--------------|
| RECETTES | : | 117 300,00 € |
| DEPENSES | : | 117 300,00 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 35 612,00 € |

Point 17. PAROISSE PROTESTANTE DE HERSTAL-VISE-OUPEYE – BUDGET 2010 – POUR AVIS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur ledit budget, arrêté aux montants suivants :

| | | |
|----------------------------|---|--------------|
| RECETTES | : | 112 647,65 € |
| DEPENSES | : | 112 647,65 € |
| SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE | : | 9 729,23 € |

Point 18. LIQUIDATION DE LA SUBVENTION AUX ASBL CHATEAU D'OUPEYE ET SPORTIVE HACCOURTOISE.

LIQUIDATION DE DE LA SUBVENTION 2010 A L'ASBL CHATEAU D'OUPEYE

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- d'accorder à asbl Château d'Oupeye, une subvention mensuelle 2010 d'un montant maximum de 11.781,42 € jusqu'à l'approbation du budget 2010 par les Autorités de tutelle;
- de charger le Receveur communal d'opérer la liquidation de celle-ci sur base d'une situation de trésorerie de l'asbl qui explicite les dépenses auxquelles elle doit faire face.

La présente décision sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

LIQUIDATION DE LA SUBVENTION 2010 A L'ASBL SPORTIVE HACCOURTOISE

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- d'accorder à l'asbl Sportive Haccourtoise, une subvention mensuelle 2010 d'un montant maximum de 22.783,33 € jusqu'à l'approbation du budget 2010 par les Autorités de tutelle;
- de charger le Receveur communal d'opérer la liquidation de celle-ci sur base d'une situation de trésorerie de l'asbl qui explicite les dépenses auxquelles elle doit faire face.

La présente décision sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

Point 19. VERIFICATION DE L'ENCAISSE COMMUNALE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

PREND ACTE

du procès verbal de vérification de l'encaisse communale effectuée le 14 décembre 2009.

Point 20. MODIFICATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'A.S.B.L. ENFANTILUM RELATIVE A L'OCTROID'UN AVANTAGE EN NATURE POUR LA PRISE EN CHARGE DES COUTS ENERGETIQUES.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité

DECIDE :

- de la prise en charge par le budget communal, en tant qu'avantage en nature, des frais énergétiques de l'organisation « *Enfantilum et le micro bleu* », soit un montant total de 851, 09 euros, afin de ne pas déduire ces frais du soutien financier de 1000 euros octroyé tous les deux ans à l'asbl dans le cadre de la convention du 12 mars 1998.
- de modifier la convention régissant les rapports entre la Commune d'Oupeye et l'asbl Enfantilum au niveau de son article 4 :
 - Texte initial : « La Commune mettra gracieusement à disposition de l'ASBL la salle du Refuge d'Aaz et son mobilier, pour la finale et la salle de l'école de Vivegnis rue Fût Voie pour les ½ finales, du jeudi matin qui précède l'activité au lundi suivant inclus. En cas d'empêchement au niveau de ces salles, des dispositions ponctuelles relatives à d'autres locaux seront arrêtées en concertation »
 - Texte modifié : « La Commune mettra gracieusement à disposition de l'ASBL la salle du Refuge d'Aaz et son mobilier, pour la finale et la salle de l'école de Vivegnis rue Fût Voie pour les ½ finales, du jeudi matin qui précède l'activité au lundi suivant inclus. En cas d'empêchement au niveau de ces salles, des dispositions ponctuelles relatives à d'autres locaux seront arrêtées en concertation. *La Commune prendra également en charge les frais relatifs aux consommations énergétiques occasionnées par ces organisations.* »

Point 21. SUBSIDES, PRIMES ET AVANTAGES EN NATURE.

VERSEMENT D'UN SUBSIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES QUI COLLABORENT A L'ORGANISATION DU TRIATHLON HERSTAL OUPEYE LE 04.10.2009 AU MONTANT DE 300 EUROS.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- d'attribuer aux deux clubs répertoriés en document annexe une subvention globale de 300 euros, ceux-ci n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature ;
- d'imputer la dépense à l'article 764/331-01a du service ordinaire du budget 2009.
- de charger le receveur communal d'opérer la liquidation de celles-ci suivant le tableau ci-joint après ordonnancement par le Collège communal et présentation des pièces justificatives.

| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | | | |
|---|------------------------|-------------------------------------|---|--|
| Subsides aux associations sportives pour l'organisation du triathlon le 04/10/2009 | | | | |
| Exercice 2009 | | article : 764-331-01 | | |
| Montant | compte bénéficiaire | bénéficiaire | adresse complète | Communication |
| 200 | 751-2007624-55 | Espoir Cycliste Vigneron | M. José Hermée Vivegnis | Subside communal triathlon Herstal-Oupeye |
| 100 | 363-0127563-48 | Triathlon Club Basse- Meuse ASBL | Rue de la Bourse, 101, 4470 St-GEORGES | Subside communal triathlon Herstal-Oupeye |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Total : 300,00 euros

VERSEMENT D'UN SUBSIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES QUI COLLABORENT A L'ORGANISATION DU TRIATHLON D'OUPEYE LE 13.09.2009. AU MONTANT DE 1760 EUROS

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- d'attribuer aux trois clubs répertoriés en document annexe une subvention globale de 1760 euros, ceux-ci n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature ;
- d'imputer la dépense à l'article 764/331/01 du service ordinaire du budget 2009.
- de charger le receveur communal d'opérer la liquidation de celles-ci suivant le tableau ci-joint après ordonnancement par le Collège communal et présentation des pièces justificatives.

| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | | | |
|---|------------------------|---|---|----------------------------------|
| Subsides aux associations sportives pour l'organisation du triathlon le 13/09/2009 | | | | |
| Exercice 2009 | | article : 764-331-01 | | |
| Montant | compte bénéficiaire | bénéficiaire | adresse complète | Communication |
| 400 | 063-1518466-63 | Vandebek Natation Les Tritons d'Haccourt ASBL | Mme Dominique Vandebek Rue de Liège, 112 à 4684 Haccourt | Subside communal triathlon |
| 600 | 751-2007624-55 | Espoir Cycliste Vigneron | M. José Jermée Vivegnis | Subside communal triathlon |
| 760 | 363-0127563-48 | Triathlon Club Basse Meuse ASBL | Rue de la Bourse, 101, 4470 St-Georges | Subside communal triathlon |
| | | | | |
| | | | | |

Total :1760,00 euros

**OCTROI D'UN SUBSIDE AUX AFFAIRES HUMANITAIRES POUR UN MONTANT
TOTAL DE 650 €**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

d'attribuer pour un montant total de 650 € les avantages en annexe aux associations dont le premier nom est Autre Terre et le dernier Melle Huchant pour un montant total de 650 €

| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | | | <i>compte à débiter : 091-0004414-78</i> |
|---|--------|---|------------------|--|
| Subventions accordées par le Conseil Communal en sa séance du 22 décembre 2009 | | | | |
| Exercice | | article : 849/332/02 - Subsides aux affaires humanitaires | | |
| Montant | compte | bénéficiaire | adresse complète | communication |
| | | | | |

| | | | | |
|--------|----------------|-----------------|--|--|
| | bénéficiaire | | | |
| 209,00 | 068-2283051-86 | Autre Terre | Rue Célestin Demblon, 14 - 4683 OUPEYE | quote part distribution magasin à Oupeye |
| 100,00 | 000-1362104-30 | ASBL Mauricette | Rue J. Dejardin, 20 - 4683 - OUPEYE (Mr Bau) | location salle |
| 341,00 | 340-0273277-66 | Huchant Emilie | Thier Herkay, 25 - 4602 - CHERATTE | intervention frais stage à Gourcy |
| 650 € | | | | |

OCTROI D'UN SUBSIDE AUX ORGANISMES DE SANTE ET D'HYGIENE POUR UN MONTANT TOTAL DE 1.117,34 €

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

d'attribuer les avantages en annexe aux associations dont le premier nom est l'ASBL Le Vivier et le dernier Section Locale de la Croix Rouge pour un montant total de 1.117,34 €

| | | | | |
|---|---------------------|---|---------------------------------------|-------------------------------|
| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | <i>compte à débiter : 091-0004414-78</i> | | |
| Subventions accordées par le Conseil Communal en sa séance du 22 décembre 2009 | | | | |
| exercice | | article : 871/332/02 - Subsidés à divers organismes de santé et d'hygiène | | |
| Montant | compte bénéficiaire | bénéficiaire | adresse complète | communication |
| 309,75 | 001-3536611-67 | ASBL Le Vivier | Rue d'Erquy, 17 - 4680 OUPEYE | achat matériel |
| 98,84 | 000-1153195-59 | ONE Oupeye | Rue Cockroux, 62 B - 4680 OUPEYE | achat matériel pour les 6 ONE |
| 225,00 | 001-3886540-20 | Vie Libre Oupeye | Rue de la Hachette, 10 - 4682 HEURE | location salle |
| 483,75 | 068-2004834-65 | Croix Rouge Oupeye | Rue du Roi Albert, 50 - 4680 - OUPEYE | acquisition matériel |
| 1.177,34 € | | | | |

OCTROI DE SUBSIDES POUR FETES ET CEREMONIES POUR UN MONTANT TOTAL DE 9.974,62 €

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

d'octroyer pour un montant total de 9.974,62 € les avantages en annexe aux différents groupements de fêtes de l'entité dont le premier nom est L'Union Haccourtoise et le dernier L'Ecole Libre de Vivegnis pour un montant total de 9.974,62 €

| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | | <i>compte à débiter : 091-0004414-78</i> | |
|--|------------------------|--|--|--------------------------------|
| Subventions accordées par le Conseil Communal en sa séance du 22 décembre 2009 | | | | |
| exercice 2007 | | article : 763/332/02 - Subsidés pour fêtes et cérémonies | | |
| Montant | compte bénéficiaire | bénéficiaire | adresse complète | communication |
| 842,92 | 068-0773750-87 | TROKA N. | Rue Lemaire, 31 - HACCOURT | L'Union Haccourtoise |
| 557,76 | 068-2425540-82 | LABEYE Ph. | Rue Natalis, 4 - HACCOURT | Comité des Loisirs |
| 842,92 | 068-0810440-32 | RYON L. | Rue du Moulin, 125 - HACCOURT | Les Bleus Haccourtois |
| 483,39 | 732-6021584-69 | JANSSEN E. | Rue de Tongres, 143 - HACCOURT | Cercle Saint-Hubert |
| 842,92 | 751-2003956-73 | CRAHAY B. | Rue J. Verkruyts, 14 - HERMALLE | Les Rouges d'Hermalle |
| 842,92 | 751-2037545-03 | ROUSSEAU G. | Avenue E. Remy, 12 B - HERMALLE | Les Bleus d'Hermalle |
| 557,76 | 853-8865399-19 | NAVETTE F. | Rue Amry, 21 - HEURE | Les Rouges |
| 300,00 | 750-9474287-67 | COLLARD J. | Rue de l'Etat, 146 - HOUTAIN | Cercle Catholique |
| 234,75 | 800-8891874-59 | MAES B | Rue Lavaux, 3 - HOUTAIN | Les Canotiers |
| 1.187,50 | 979-1670008-61 | AKDEDE M. | Rue d'Erquy, 29 - OUPEYE | Comité des Fêtes |
| 337,50 | 068-2149862-78 | CAMBRESY Ch. | Rue de la Tour, 17 - HERMEE | O.S. Hermée |
| 234,38 | 068-2084791-94 | COLLEYE L. | Rue du Moulin, 125 - HACCOURT | Les Macrâles |
| 557,76 | 800-8863908-29 | BRONSART St. | Rue Charlier, 10 - HEURE | Les Ronds d'Heure |
| 483,39 | 068-2174419-94 | THYS Y. | Rue Michel, 144 - HACCOURT | Comité des Fêtes de Hallembaye |
| 234,38 | 732-2022044-33 | CLAASSENS C. | Rue Fragnay, 43 - HEURE | Comité Carnavalesque |
| 234,38 | 001-5272009-38 | FISSETTE J.C. | Rue de Hermée, 98 - HERMEE | Les Hermotis |
| 700,00 | 068-2487282-35 | RESPEN L. | Rue Stalis, 20 - HERMALLE | Oupeye en fête |
| 300,00 | 068-2084787-90 | SPEETJENS M. | Rue des Aubes - OUPEYE | L'Egalité |
| 100,00 | 001-5906766-27 | LEBEAU P. | Rue Brunfaut, 9 - OUPEYE | D6Bels Drum's band Oupeye |
| 100,00 | 779-5956986-56 | HACKIN | Rue de Cheratte, 44 VIVEGNIS | Ecole Libre Vivegnis |
| 9.974,62 | | | | |

OCTROI D'UN SUBSIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIR POUR UN MONTANT TOTAL DE 5.495,68 €

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité

DECIDE :

d'attribuer pour un montant total de 5.495,58 € les avantages en annexe aux associations dont le premier nom est Cercle de Radiesthésie et le dernier Oupeye en fête pour un montant total de 5.495,68 €

| Administration communale d'Oupeye rue des Ecoles, 4 - 4684 OUPEYE | | | <i>compte à débiter : 091-0004414-78</i> | |
|--|------------------------|--|--|--------------------------------------|
| Subventions accordées par le Conseil Communal du 22 décembre 2009 | | | | |
| exercice 2007 | | article 7622/332/02 - Subventions aux associations culturelles et de loisirs | | |
| Montant | compte bénéficiaire | bénéficiaire | adresse complète | communication |
| 71,92 | 240-7223241-43 | DROSSARD M. | Quai Borguet, 82 - CHENEE | Cercle de Radiesthésie |
| 58,00 | 340-4055558-26 | DE DECKER B. | Rue de la Digue, 102 - VIVEGNIS | Cercle Marcel de Lincé |
| 97,44 | 800-2244947-57 | CHARLIER M. | Rue des Chemins, 3 - HERMALLE | Centre Culturel Cercle Saint-Lambert |
| 85,84 | 751-2016926-45 | THEWISSEN A. | Rue Fachard, 15 A - HERMALLE | Cercle Avicole, Horticole |
| 34,80 | 979-3351801-68 | LOWIS Y. | Rue Delwaide, 52 - HERMALLE | Confrérie Vinicole |
| 120,64 | 068-2165445-44 | TRUYENS B. | Rue des Peupliers, 2 - HERMEE | Vie Féminine Hermée |
| 125,28 | 833-3355191-25 | DELOGE Y. | Rue du Perron, 39 - HERMALLE | Vie Féminine Hermalle |
| 67,28 | 001-5422454-36 | STEVENS M. | Rue du Chenay, 26/21 - OUPEYE | Vie Féminine Oupeye |
| 127,60 | 068-0912390-35 | TROUSSART M.F. | Rue J.Bonhomme, 51 - HERMALLE | C.A.L. Oupeye |
| 76,56 | 833-4890270-79 | DELRE J. | Rue des Lilas, 12 - HERMEE | Equipes populaires |
| 37,12 | 755-4377011-36 | ROISEUX D. | Rue Jacquet, 13 b - HEURE | Les Bicol'heure |
| 83,52 | 068-2011374-09 | LAHAYE J.C. | Rue Michel, 112 - HACCOURT | Besace Oupeye |
| 62,64 | 800-7293949-15 | GILS Marcel | Rue Vallée, 6 A - HERMALLE | La Palette Picturale |

| | | | | |
|--------|----------------|-----------------|---------------------------------------|---------------------------|
| | | | | Hermalle |
| 53,36 | 063-0473348-23 | DUPONT Josiane | Lotissement Les Roses, 6/3 - HERMEE | La Pelote de Laine |
| 97,44 | 068-2149863-79 | SPITZ J. | Rue Neuve, 26 bte 3 - HERMEE | Centre Culturel Heure |
| 93,96 | 750-6178902-63 | GUILLAUME A. | Rue Sous les Ruelles, 25 - VIVEGNIS | Groupe Vocal Meli Melo |
| 69,60 | 068-2399468-06 | FRANCOIS A. | Sous les Ruelles, 28 - VIVEGNIS | Le Lien |
| 93,96 | 800-7096314-66 | DESSARD J. | Rue J. Verkruyts, 15 A - HERMALLE | Dramatique l'Union |
| 73,08 | 035-5088681-05 | VAN DER ELST A. | Rue du Comptoir, 65 - HERMEE | Shalom |
| 55,68 | 240-0869263-50 | THUNISSEN C. | Rue C. Demblon, 7 - VIVEGNIS | Caritas |
| 111,36 | 800-2165410-60 | MEUNIER C. | Rue des Erables, 12 - ARGENTEAU | Le Chœur d'Hermalle |
| 55,68 | 340-0201355-21 | HENDRIKX D. | Rue de Slins, 15 - HOUTAIN | Les Djoyeux Lurons |
| 41,76 | 068-2149821-37 | BRAGARD C. | Rue Sous les Ruelles, 7 - VIVEGNIS | Enfantulum |
| 170,52 | 751-0029508-60 | LHOEST J. | Rue de la Crayère, 11 - HEURE | Les Spitants Romanoriens |
| 121,80 | 776-5902407-54 | THONNARD R. | Rue Michel, 113 - HACCOURT | Photo dia Club Zoom |
| 139,20 | 340-0805128-66 | ROBERT C. | Rue Pré de la Haye, 78 - OUPEYE | Cours de guitare |
| 104,40 | 800-2244925-35 | COURARD M.C. | Rue Neuve, 90 -FEXHE-SLINS | Amalgam |
| 73,08 | 750-9474287-67 | WANSON F. | Rue de l'Etat, 162 - HOUTAIN | Dramatique l'Espoir |
| 146,16 | 001-2732119-93 | GODIN O. | Rue du Comptoir, 17 - HERMEE | ASBL DO MI DO |
| 87,00 | 000-3245759-42 | PHILIPPART E. | Avenue Reine Elisabeth, 31 - HACCOURT | La Zen Band |
| 152,28 | 068-2034998-62 | D'HEUR C. | Rue Pré de la Haye, 135 - OUPEYE | Gamète et Saro |
| 106,92 | 853-8865399-19 | NAVETTE F. | Rue Amry, 21 - HEURE | Comité des Rouges |
| 119,88 | 127-1713873-29 | DEBRUCHE G. | Rue Vallée, 7 - HERMALLE | Comité Jeunes Bleus |
| 142,56 | 751-2037545-03 | ROUSSEAU G. | Avenue E. Remy, 12 b - HERMALLE | Comité des Anciens Bleus |
| 87,48 | 751-2003956-73 | CRAHAY B. | Rue J. Verkruyts, 14 - HERMALLE | Comité des Anciens Rouges |
| 97,20 | 068-0810440-32 | RYON L. | Rue du Moulin, 125 - HACCOURT | Les Bleus Haccourtois |
| 97,20 | 068-2084781-84 | RYON L. | Rue du Moulin, 125 - HACCOURT | La Renommée |
| 90,72 | 068-2084791-94 | COLLEYE L. | Rue du Moulin, 125 - HACCOURT | Les Macrâles |

| | | | | |
|--------|----------------|--------------------|------------------------------------|---|
| 64,80 | 751-2037498-53 | ROUSSEAU G. | Rue Colson, 4 - HERMALLE | Le Bleuet |
| 58,32 | 068-0773150-87 | TROKA N | Rue Lemaire, 31 - HACCOURT | L'Union Haccourtoise |
| 51,84 | 779-5956986-56 | LAMBRETTE V. | Rue de la Paix, - VIVEGNIS | Confrérie di gros verra di vigni |
| 12,96 | 068-2149862-78 | CAMBRESY C. | Rue de la Tour, 17 - HERMEE | O.S. Hermée |
| 106,92 | 750-9474287-67 | COLLARD J. | Rue de l'Etat, 146 - HOUTAIN | Cercle Catholique |
| 58,32 | 068-2177921-07 | MASSUIR J.M. | Rue H. Francotte, 47 - DALHEM | La Band d'Heure |
| 113,40 | 732-2022044-33 | CLAASSENS C. | Rue Fragnay, 43 - HEURE | Comité Carnavalesque |
| 97,20 | 751-2002666-44 | JEDRZESKI T. | Rue Lechanteur, 47 - HERMALLE | Comité des Jeunes Rouges Hermalle |
| 81,00 | 068-2425540-82 | LABEYE M. | Rue Natalis, 4 - HACCOURT | Comité des Loisirs |
| 87,48 | 127-1614005-71 | CRAUWELS F. | Rue Lechanteur, 16 - HERMALLE | Les Bleus Comité des Dames Hermalle |
| 45,36 | 068-2174419-94 | THYS Y. | Rue Michel, 144 - HACCOURT | Comité des Fêtes de Hallembaye |
| 84,24 | 751-2033789-30 | TROQUET J.L | Rue Libeau, 22 - HOUTAIN | Les Canotiers |
| 68,04 | 800-8863908-29 | BRONSART St. | Rue Charlier, 10 - HEURE | Les Ronds d'Heure |
| 106,92 | 001-5272009-38 | FISSETTE J.C. | Rue de Hermée, 98 - OUPEYE | Les Hermetis d'Hermée |
| 84,24 | 755-4059711-23 | BROUWIR M. | Rue Baronhaie, 2 - HEURE | Les Loum'rotes d'Eûr |
| 87,48 | 800-2270428-27 | PURNELLE P. | Avenue E. Remy, 5 - HERMALLE | Corps de Tambours Les Rouges |
| 58,32 | 751-2003956-73 | ERNOUX M. | Rue J. Verkruyts, 14 - HERMALLE | Les Rouges Comité des Dames Hermalle |
| 74,52 | 068-2518657-79 | VERDIN J. | Rue des Alouettes, 83 - VISE | Jeunesse les Rouges Haccourt |
| 100,44 | 750-9474287-67 | VANDERLINDEN D. | Rue Cornuchamps, 21 - HOUTAIN | Jeunesse Les Rouges Houtain |
| 129,60 | 001-3121466-82 | LUCASSE N. | Rue de l'Ecluse, 1 - HACCOURT | Drum's Group Union 80 Haccourt |
| 68,04 | 751-0012638-68 | STOCKART R. | Rue Henri Gérard, 76 - OUPEYE | ASBL Soutien |

| | | | | |
|-------------------|----------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------|
| | | | | Ecole Saint-Joseph Hermée |
| 81,00 | 068-2313631-14 | CAMBRESY C. | Rue des Muguets, 4 - HERMEE | Hocus Pocus Hermée |
| 87,00 | 068-2449622-11 | STERCKX V. | Rue Sous les Ruelles, 33 - VIVEGNIS | Arts et Passion |
| 73,08 | 751-2041626-10 | ERNOUX O. | Rue Fl. Leruth, 2 - HERMALLE | Les Coquelicots |
| 84,24 5.495,68 | 068-2487282-35 | RESPEN L. | Rue Stalis, 20 - HERMALLE | Oupeye en fête |

OCTROI DE SUBVENTIONS AUX AMICALES DE PENSIONNES POUR UN MONTANT DE 1495,92€

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

- d'octroyer les avantages suivants pour un montant de 1495,92€

| MONTANT | COMPTE BENEFC. | BENEFICIAIRE et ADRESSE COMPLETE | <u>Avantages en nature</u> |
|----------------|-----------------------|---|-----------------------------------|
| 69,00€ | 963-1040702-39 | Amicale des Pensionnés Socialistes de Houtain Madame Parent Hélène, rue du Rouwa 10 à 4682 Houtain | Néant |
| 99,36€ | 068-2050382-23 | Amicale des Pensionnés et Prépensionnés Socialistes de Hermée Madame Moermans Jeanne, rue des Martyrs 24/3 à 4680 Hermée | Néant |
| 91,08€ | 088-0924710-04 | Amicale des Pensionnés et Prépensionnés Socialistes d'Oupeye Monsieur Marnette Walthère, rue d'Erquy 15 à 4680 Oupeye | Néant |
| 118,68€ | 792-5591159-34 | UCP Sports Loisirs Monsieur Pâques Jean, rue du Pré de la Haye 28 à 4680 Oupeye | Néant |
| 33,12€ | 363-4304978-61 | Club 3X20 Oupeye Monsieur Gemis Jules, rue du Prince Charles 12 à 4680 Oupeye | Néant |
| 69,00€ | 088-0802810-33 | Amicale Pensionnés Socialistes de Hermalle Monsieur Troffaes Emile, rue Petit Bertrand 8 à 4681 Hermalle | Néant |
| 190,44€ | 800-2295158-22 | Amicale Saint-Lambert de Hermalle Monsieur Crutzen Joseph, rue F. Leruth 36 à 4681 Hermalle | Néant |

| | | | |
|------------------|----------------|---|-------|
| 121,44€ | 755-1634089-80 | Les Djoyeux Romains Monsieur Rademackers Pierre, rue Wazonstrée 52 à 4682 Heure-L-R | Néant |
| 135,24€ | 088-2139925-03 | Association Communale des Pensionnés d'Heure-le-Romain Monsieur Bonhomme Joseph, rue Wazonstrée 29 à 4682 Heure-L-R | Néant |
| 248,40€ | 001-2319098-01 | ASBL Amicale Pensionnés Socialistes de Vivegnis Madame Bajard Léona, rue Pied des Vignes 28 à 4683 Vivegnis | Néant |
| 146,28€ | 088-2435688-13 | Amicale des Pensionnés Socialistes de Haccourt Monsieur Labeye Maurice, rue Natalis 4 à 4684 Haccourt | Néant |
| 173,88€ | 750-6309340-36 | Amicale des Pensionnés Catholiques de Vivegnis Madame Collignon Jeanne, rue Derrière les Haies 115 à 4683 Vivegnis | Néant |
| 1 495,92€ | TOTAL | | |

OCTROI DE SUBVENTIONS A LA LIGUE DES FAMILLES POUR UN MONTANT DE 350€

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 350 € au bénéficiaire ci-après :

| <i>MONTANT</i> | <i>COMPTE BENEFIC.</i> | <i>BENEFICIAIRE et ADRESSE COMPLETE</i> | <i>Avantages en nature</i> |
|-----------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| 350,00€ | 068-2402396-24 | Monsieur MUSSEN Lucien, clos du Mayeur 54 à 4680 HERMEE | RIEN |

SUBSIDES, PRIMES ET AVANTAGES EN NATURE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

PREND CONNAISSANCE

des résolutions susvisées du Collège communal.

Point 22. OUVERTURE D'UNE CLASSE MATERNELLE SUPPLEMENTAIRE A MI-TEMPS DANS LES ECOLES D'OUPEYE ET DE VIVEGNIS FUT-VOIE.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans le cycle maternelle des écoles d'Oupeye et Fût-Voie à partir du 24 novembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010 ;
- de conférer ces emplois suivant les dispositions en vigueur en la matière.

Point 23. BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE RELATIF A UN IMMEUBLE SIS A OUPEYE (CRECHE LES PETITS CALINS).

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité ;

DECIDE

- d'approuver tous les termes du projet de bail emphytéotique établi entre la Commune et le CPAS d'Oupeye étant entendu que le paragraphe intitulé BAUX sera corrigé de la manière suivante : BAUX : L'Emphytéote n'a pas le droit de louer le bien.
- De charger Madame Maurissen du Comité d'acquisition d'immeubles de passer l'acte relatif au bail emphytéotique entre la Commune et le CPAS d'Oupeye.

Point 24. QUESTIONS ORALES.

- 1^{ère} question de Monsieur JEHAES - Avenir de la sidérurgie sur le site de Chertal

Une récente étude a démontré qu'une des pistes les plus sérieuses pour l'avenir d'une sidérurgie en région liégeoise passait par le regroupement de toutes les activités du chaud sur le site de Chertal ; c'est-à-dire non seulement l'aciérie et le laminoir, mais également un nouveau haut fourneau. L'intérêt industriel de cette proposition réside principalement dans le potentiel d'économie d'énergie (grâce à la récupération de chaleur sur le site et à la fin de la

déperdition de chaleur durant le transport). Si un tel scénario devait se développer, le paysage industriel de la Basse-Meuse et particulièrement celui de notre commune serait particulièrement modifié. Le bourgmestre de Seraing n'a pas hésité à se prononcer sur ce scénario. Personnellement, je trouve ce scénario intéressant pour l'avenir de la sidérurgie, même s'il appelle de nombreux commentaires.

Je souhaite connaître l'opinion du Collège sur les recommandations de cette étude et particulièrement sur la possibilité de renforcer une sidérurgie intégrée sur le site de Chertal.

- 2^{ème} question de Monsieur JEHAES - Personnel communal : licenciements et recrutements

A la lecture des PV de Collège, j'ai pu observer que le Collège a licencié récemment deux agents de niveau 1. Parallèlement, le Collège a modifié les attributions de certains agents et a réorganisé certains services, notamment aux marchés publics, à la culture, à l'ADL. Le Collège a également le projet de recruter un juriste. Tous ces mouvements au sein de notre personnel communal méritent de connaître la vision du Collège sur le management communal et plus largement sur l'organisation des services et l'avenir du personnel.

- 3^{ème} question de Monsieur JEHAES - Voiture de fonction pour le directeur de Basse-Meuse Développement

Un récent article très critique sur les missions de Basse-Meuse Développement et l'instrumentalisation politique de cette asbl, informait les lecteurs de la mise à disposition d'une voiture de fonction pour le directeur de Basse-Meuse Développement. Le Collège peut-il nous confirmer cette information et nous dire à quel niveau se serait prise cette décision : les membres du Collège ont-ils participé à cette décision ?

- 4^{ème} question de Monsieur JEHAES - Point à inscrire au prochain conseil : interdiction de se couvrir le visage dans l'espace public

Le 22 octobre dernier, le Collège a décidé « d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal, un règlement de police interdisant dans l'espace public, tout type de vêtement couvrant le visage et ne permettant pas l'identification de la personne ».

Il semble que le Collège n'ait pas donné suite à sa décision puisque aucun règlement n'a été proposé au Conseil communal.

Le Collège peut-il toutefois nous faire part de ses intentions ou de ses inquiétudes ? S'agit-il d'interdire les masques à l'approche des fêtes et des carnivals ? ou s'agit-il de nous proposer une version communale du débat sur le port du voile, sachant que notre commune rencontre très peu ces problèmes... ?

- 5^{ème} question de Monsieur JEHAES - Création d'aire de parking pour covoiturage en partenariat avec la Province de Liège

Toujours le 22 octobre, le Collège a marqué son intérêt pour développer le covoiturage dans le cadre d'un projet de partenariat Province / communes. Le Collège réservait toutefois sa position définitive en fonction des détails sur ce projet.

Le Collège peut-il nous en dire davantage sur ce projet, notamment après la réunion organisée par la Province et à laquelle la Commune a participé ? Et par ailleurs, ne serait-il pas intéressant de mener la réflexion avec la Ville d'Herstal et la SPI+ pour mettre au point diverses solutions de mobilité au niveau des Hauts-Sarts et de la gare de Milmort ?

- 6^{ème} question de Monsieur JEHAES - Avis du Collège sur un centre de déchets inertes à la carrière d'Hallembaye

Le 26 novembre dernier, le Collège a émis un avis réservé sur la demande de permis pour l'exploitation d'un centre de regroupement, de tri et de valorisation de déchets internes à la carrière d'Hallembaye.

Tout d'abord, je suis étonné que l'on passe par une procédure de permis unique en zone d'extraction. Est-ce que le demandeur ne devrait pas introduire une demande de modification de son permis d'extraction ?

Ensuite, à la lecture de l'avis du Collège, j'ai l'impression que l'avis réservé du Collège pourrait rapidement se transformer en avis favorable et octroi de permis car le Collège ne relève aucune incompatibilité majeure. Or j'estime qu'il n'est pas adéquat de mélanger les activités d'extraction avec des activités de gestion des déchets. Lorsque j'ai instruit le dossier de permis d'extraction, j'ai été particulièrement attentif à interdire tout apport de matériaux extérieurs au site. Le Collège explique sa politique par rapport aux carrières et aux sites de décharges ? Je rappelle que le Collège vient par ailleurs d'octroyer un important permis d'urbanisme pour remblai de matériaux inertes à Saint-Quirin à Heure-le-Romain !

Point 25. APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2009.

Le projet de procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009 est lu et approuvé.

La séance se poursuit à huis clos.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

P. BLONDEAU

M. LENZINI